

Antony, le 06 mars 2020

Objet : Information de sécurité relative aux recommandations pour la prise en charge des patients infectés ou potentiellement infectés par le 2019-nCoV.

Annule et remplace le courrier du 1er Mars 2020.

Air Liquide Medical Systems conçoit un certain nombre d'équipements médicaux pouvant se retrouver dans les champs d'opérations prenant en charge les patients potentiellement infectés par le nouveau coronavirus (2019-nCoV).

Suite à notre première communication en date du 1er mars 2020, vous trouverez ci-dessous une information de sécurité détaillant les recommandations pour limiter les risques de propagation, et ainsi d'assurer la protection :

- des patients via les différentes configurations d'interface ventilateur - patient
- des utilisateurs.

A) Protection des patients

Ces dispositifs peuvent être utilisés dans une configuration avec ou sans filtre en pièce Y.

1) Configuration avec filtre au niveau de la pièce en Y :

C'est la configuration la plus fréquente dans un contexte d'urgences ou de transport.

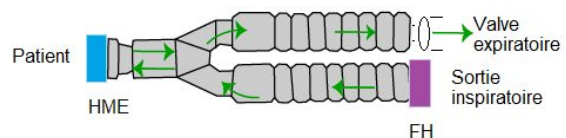
Air Liquide Medical Systems préconise la mise en place d'un filtre hydrophobe à membrane plissée en sortie inspiratoire (FH ci contre), ainsi que d'un filtre au niveau de la pièce en Y, idéalement de type Echangeur de Chaleur et d'Humidité HME (Heat Moisture Exchanger).

Pour les appareils équipés d'un circuit simple branche (type Osiris), la mise en place d'un filtre HME entre le patient niveau de la valve expiratoire

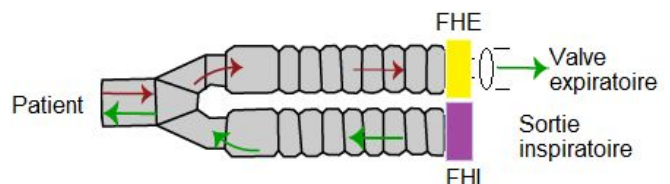
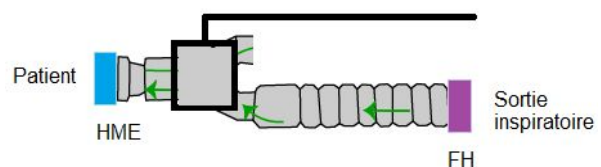
2) Configuration sans filtre au niveau de la pièce en Y :

Dans le cas où l'utilisation d'un filtre au niveau de la pièce en Y est impossible (humidificateur, nébuliseur,...), Air Liquide Medical Systems préconise la mise en place d'un filtre hydrophobe à membrane plissée en sortie inspiratoire (FHI ci contre) ainsi qu'au niveau de la valve expiratoire (FHE ci contre).

Ventilateur double branche (Monnal) :



Ventilateurs simple branche (Osiris):



Air Liquide Medical Systems

PARC DE HAUTE TECHNOLOGIE

6 RUE GEORGES BESSE - 92182 ANTONY CEDEX - France

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 240 800 € - R.C.S NANTERRE B 348 921 735 - SIRET 348 921 735 00026

L'application de ces mesures permet de garantir la protection dans les deux sens, du patient et/ou de l'environnement.

B) Protection des utilisateurs

La protection des utilisateurs est assurée par le port des Équipements de Protection Individuelle adaptés.

Les consommables (circuit, filtres, valve et capteur expiratoires) doivent être traités selon les règles en vigueur de l'établissement :

- élimination des consommables Usage Unique
- isolement et traitement des consommables Réutilisables

En conclusion, Air Liquide Medical Systems considère que le respect des recommandations énoncées ci-dessus de protection patient (via les filtres) et utilisateurs (via le port des EPI) permet de s'affranchir de toute mise en quarantaine des dispositifs entre deux utilisations.

Soyez assurés de notre plein engagement durant cette période particulière. N'hésitez pas à contacter votre représentant Air Liquide Medical Systems pour tout renseignement complémentaire.

Mickaël JOUVE

Direction Sécurité Patient et Fiabilité
Correspondant Matériorvigilance